
POINT 8.1 DE L'ORDRE DU JOUR :

Centre océanien sur le changement climatique

Objet du document

1. Informer les Membres du PROE des grandes étapes déjà réalisées pour le Centre océanien sur le changement climatique et des avancées sur les modalités de gouvernance et la concrétisation de ses fonctions.

Contexte

2. Les dirigeants des îles du Pacifique répètent à l'envi que le changement climatique est la plus grande menace qui pèse sur la région, et qui pourrait affecter une série de secteurs vitaux pour la survie et le développement durable des communautés insulaires océaniques et de leurs environnements uniques. Pour relever les défis identifiés par les dirigeants des îles du Pacifique par rapport au changement climatique, la Conférence du PROE de 2012 a adopté la proposition du Secrétariat de demander l'appui du gouvernement japonais via le gouvernement samoan, en sa qualité de pays hôte du PROE, pour construire le PCCC.
3. Lors de la septième Réunion des dirigeants des îles du Pacifique (PALM 7) en 2015, Son Excellence M. Shinzo Abe, le Premier ministre du Japon, a solennellement déclaré « *L'intention du Japon est d'offrir une assistance complète, en collaboration avec le PROE, dans le cadre, entre autres, du développement du Centre océanien sur le changement climatique et du renforcement des capacités qui sous-tendent les efforts déployés afin d'enrayer le changement climatique dans l'ensemble de la région du Pacifique* ».
4. La cérémonie d'inauguration des travaux du PCCC a eu lieu au PROE le 11 mai 2018, une semaine avant le PALM 8, en la présence distinguée de l'honorable Tuilaepa Dr Sailele Malielegaoi, Premier ministre des Samoa et Son Excellence M. Shinya Aoki, ambassadeur du Japon. Au cours du PALM 8 organisé à Iwaki, au Japon, les dirigeants du Forum des îles du Pacifique « ont salué l'aide continue du Japon pour la construction du Centre océanien sur le changement climatique (PCCC), et les programmes de développement des capacités qui seront proposés via le PCCC ».
5. La Conférence du PROE de 2016 a mis sur pied un Comité de pilotage chargé d'élaborer le concept opérationnel du PCCC et en 2017, une série de principes ont été approuvés englobant les engagements et orientant les travaux à venir sur les fonctions et la structure de gouvernance du Centre. À la suite des travaux du Comité de pilotage, le Conseil exécutif du PROE a adopté la stratégie et le plan d'activités du PCCC et l'établissement du Conseil consultatif du PCCC.

Renforcer les partenariats

6. En septembre 2018, le ministre des Affaires étrangères de Nouvelle-Zélande, l'honorable Winston Peters, et le député vice-ministre des Affaires étrangères du Japon, M. Iwao Horii, ont annoncé leur soutien conjoint au Centre océanien sur le changement climatique. En juin 2019, le PROE a parachevé un Plan de bourses de financement, avec la Nouvelle-Zélande, pour un montant de 2,3 millions USD, qui appuiera l'opérationnalisation du PCCC, notamment le personnel pour la période 2019 à 2022. Le financement du ministère des Affaires étrangères et du Commerce permettra d'engager aux postes suivants :
 - i) Gestionnaire
 - ii) Conseiller en préparation
 - iii) Conseiller scientifique
 - iv) Conseiller en gestion et connaissance de l'information ; et
 - v) personnel administratif pour l'administration et l'entretien du Centre.
7. Le recrutement du gestionnaire du PCCC est en cours.
8. Deux experts en renforcement des capacités de la JICA seront affectés au PROE en juillet, afin de finaliser la « coopération technique pour le renforcement des capacités en matière de résilience climatique dans le Pacifique » qui sera réalisée au travers du PCCC. Les experts de la JICA s'attelleront à mettre la dernière main aux programmes de formation destinés à aider les pays du Pacifique insulaire à améliorer leurs connaissances et leurs capacités en matière d'adaptation au changement climatique ; et l'accès aux financements climatiques.
9. La construction du PCCC, réalisée par Konoike Construction et sous la gestion de Yamashita Sekkei, a débuté en mai 2018. Elle devrait être terminée à la fin du mois de juillet et la cérémonie officielle de passation devrait être intégrée à la 29^e Conférence du PROE, à la veille du dialogue talanoa ministériel de haut niveau organisé le 5 septembre 2019. Le PCCC est hébergé par le PROE, grâce à l'aide généreuse du gouvernement du Japon via l'aide boursière bilatérale octroyée au gouvernement samoan.

Une vitrine pour l'énergie renouvelable

10. Le PCCC devrait être un exemple de conception architecturale environnementale, notamment au niveau de sa capacité de génération solaire. Le bureau du régulateur des Samoa doit envoyer une autorisation de génération d'électricité, qui permettra d'injecter les excédents de capacités solaires du PCCC dans le réseau électrique des Samoa. À long terme, cela garantira que le PCCC sera capable de produire 100 pour cent d'énergie renouvelable, tout en restant connecté au réseau électrique des Samoa.
11. Le Secrétariat continuera d'explorer des pistes de partenariats financiers pour garantir que le PCCC produit 100 pour cent d'énergie solaire pour compléter les 20 % de capacités existantes fournis par la JICA. La structure du PCCC a été construite en intégrant la possibilité d'ajuster les panneaux solaires nécessaires pour produire 100 % de ses besoins électriques.

Modalités de gouvernance conformément au Conseil consultatif du PCCC :

12. Le Conseil consultatif du PCCC s'est réuni le 15 juillet 2019. L'une des conclusions du Conseil consultatif a été qu'il était nécessaire que les Membres apportent des précisions sur :
- a. les membres qui le composent afin de garantir une représentation juste et appropriée ;
 - b. ce qui peut et ne peut être approuvé au nom des Membres du PROE ; et
 - c. les éléments à communiquer.

Recommandation

13. La Conférence est invitée à :
1. **Prendre acte** de l'avancement du PCCC ;
 2. **Approuver** le mandat du Conseil consultatif du PCCC ;
 3. **Saluer le gouvernement des Samoa** pour sa détermination à lutter contre le changement climatique et la priorité accordée au PCCC dans les bourses qui lui sont accordées, en tant que pays hôte du PROE ;
 4. **Féliciter le gouvernement du Japon** d'avoir terminé la construction du PCCC et saluer son engagement constant en faveur du renforcement des capacités pour lutter contre le changement climatique dans le Pacifique ;
 5. **Remercier le gouvernement de la Nouvelle-Zélande** pour l'aide généreuse qu'il a apportée au PROE en vue de rendre le PCCC opérationnel grâce à du personnel, et conjointement avec le gouvernement du Japon, pour son soutien aux programmes de renforcement des capacités du PCCC ; et
 6. **Accueillir favorablement le soutien** d'autres Membres et partenaires pour l'objectif du PCCC d'atteindre des capacités d'énergie renouvelable de 100 pour cent.

12 août, 2019